

TRIBUNE : LIEUX DE VIE ET D'ACCUEIL – UNE RÉFORME À DOUBLE TRANCHANT, AGISSONS AVEC LUCIDITÉ !

Par la Fédération Nationale des Lieux de Vie (FNLV)

Depuis la **loi Taquet**, les Lieux de Vie et d'Accueil (LVA) connaissent un essor sans précédent, répondant à un besoin criant de solutions innovantes pour les enfants et les jeunes en grande difficulté. Mais aujourd'hui, **deux menaces pèsent sur notre modèle : l'intégration forcée dans les schémas (départementaux) d'organisation et une refonte de la tarification** par décret. Si la première réforme est une attaque frontale contre notre autonomie, la seconde pourrait, selon son contenu, **soit nous sauver, soit nous achever**. Notre travail de réseau, de lobbying, nous a permis d'accéder à l'ébauche du texte de projet de loi. Ce ne sont pas des fantasmes mais un risque bien réel.

1. L'intégration dans les schémas : une mise sous tutelle inacceptable

Le projet de loi Rist dans son article 7, prévoit d'inscrire les LVA dans les schémas (d'organisation) départementaux, en les soumettant aux articles L. 312-4 et L. 312-5 du CASF. **C'est une catastrophe annoncée :**

- **Perte de notre hybridation** : les LVA ne sont ni des établissements, ni des familles d'accueil, mais un mélange des deux. En nous alignant sur les schémas, on nous force à choisir : soit devenir des structures médico-sociales standardisées, soit disparaître.
- **Fin de l'initiative locale** : un LVA naît d'un projet personnel, d'un engagement humain. Un département ne peut pas "commander" un lieu de vie comme on commande un marché public. **Notre force, c'est notre liberté.**
- **Risque de subordination aux conseils départementaux** : les LVA dérangent de par leur indépendance aux schémas et on assiste à l'aboutissement d'une demande déjà bien de certains départements ; contrôler les LVA non pas sur leur conformité mais bien comme une possible sujétion.
- Perte de l'indépendance et de la maîtrise des places ; les départements vont ils nous appliquer le taux d'occupation alors qu'il est fréquent pour un LVA de laisser une place vide, qui du coup ne coûte rien.

En revanche, cela pourra faire le bonheur les **LVA "affiliés"** (à un établissement ou un groupement), qui représentent déjà 10 % des LVA. Nous avons donc un risque majeur de détourner encore plus le système des LVA, en faisant fuir les petits LVA indépendant et en favorisant les groupements qui instrumentalisent le cadre des LVA.

2. La refonte de la tarification : une opportunité... ou un piège ?

Le gouvernement prépare un décret pour revoir la tarification des LVA. **Sur le papier, cela pourrait être une bonne nouvelle** : aujourd'hui, notre financement est inégal, opaque, et souvent insuffisant. Mais tout dépend de **l'esprit dans lequel ce décret sera rédigé** :

- **Si c'est pour objectiver et sécuriser notre modèle** (en reconnaissant enfin nos spécificités : petits collectifs, présence 24h/24, charges de vie quotidienne), **ce sera une avancée majeure.**
- **Si c'est pour rationaliser à outrance** (en alignant nos tarifs sur ceux des établissements, en imposant des économies d'échelle, en ignorant notre dimension familiale), **ce sera une condamnation à mort.**

Nous demandons :

- **Une tarification qui reflète notre réalité** : nos coûts ne sont pas ceux d'un internat classique. Nous avons besoin d'un forfait "vie quotidienne" (nourriture, logement, activités) **en plus** du forfait éducatif.
- **Une stabilité financière** : aujourd'hui, certains départements nous paient au lance-pierre, d'autres généreusement. **Il faut un cadre national clair, avec des minima garantis.**
- **Une reconnaissance de notre engagement et de notre indépendance** : nos résultats, reconnus chaque année par la DREES viennent de cette hybridation, **risquent fort de disparaître avec les LVA.**

3. Notre mobilisation doit être double : résister ET négocier

Face à ce projet de loi et ce décret annoncé

, **nous n'avons pas le choix : nous devons agir sur les deux fronts.**

- **Contre l'intégration dans les schémas** : c'est une ligne rouge. **Nous refusons d'être des pions dans les plans départementaux.** Nous appelons tous les LVA à **interpeller leurs députés, leurs sénateurs, leurs conseils départementaux** pour bloquer cette mesure.
- **Pour une tarification juste** : nous devons **peser dans la rédaction du décret.** La FNLV sera en première ligne pour défendre un modèle qui **reconnait notre spécificité sans nous étouffer sous les contraintes.**

4. Agissez maintenant !

Cette réforme se joue maintenant. Voici ce que vous pouvez faire :

- ◆ **Écrivez à votre député et à votre sénateur** : expliquez-leur pourquoi l'intégration dans les schémas est une erreur, et pourquoi la tarification doit être pensée **pour** les LVA, pas contre eux.
- ◆ **Contactez votre conseil départemental** : demandez-lui quelle est sa position sur ces deux réformes. **Exigez des garanties.**
- ◆ **Rejoignez la FNLV** : plus nous serons nombreux, plus nous aurons de poids dans les négociations.
- ◆ **Partagez cette tribune** : diffusez-la dans vos réseaux, vos associations, vos collectifs. **Plus nous serons visibles, plus nous serons entendus.**

5. Un appel solennel aux décideurs

Aux parlementaires, au gouvernement, aux départements :

- **Ne sacrifiez pas les LVA sur l'autel d'une fausse rationalisation.** Notre modèle marche parce qu'il est **libre, humain, innovant.** Ne le détruisez pas.
- **Ne faites pas de la tarification un outil de restriction budgétaire.** Si vous voulez vraiment améliorer la protection de l'enfance, **donnez-nous les moyens d'effectuer notre travail dans de bonnes conditions.**

Les LVA ne sont pas un problème à réguler. Ils sont une solution à préserver.

Pour le bureau de la FNLV

Pour aller plus loin :

- Contactez-nous : y.paquereau@fnlv.org
- Le projet de loi tel qu'il existe aujourd'hui.
- L'interpellation que nous avons faite à la presse
- Une présentation des LVA

Cette tribune est un appel à l'action. Partagez-la, diffusez-la, faites-la vivre. L'avenir des LVA dépend de notre mobilisation collective.